



Service de Conseil en Energie de St-Maurice

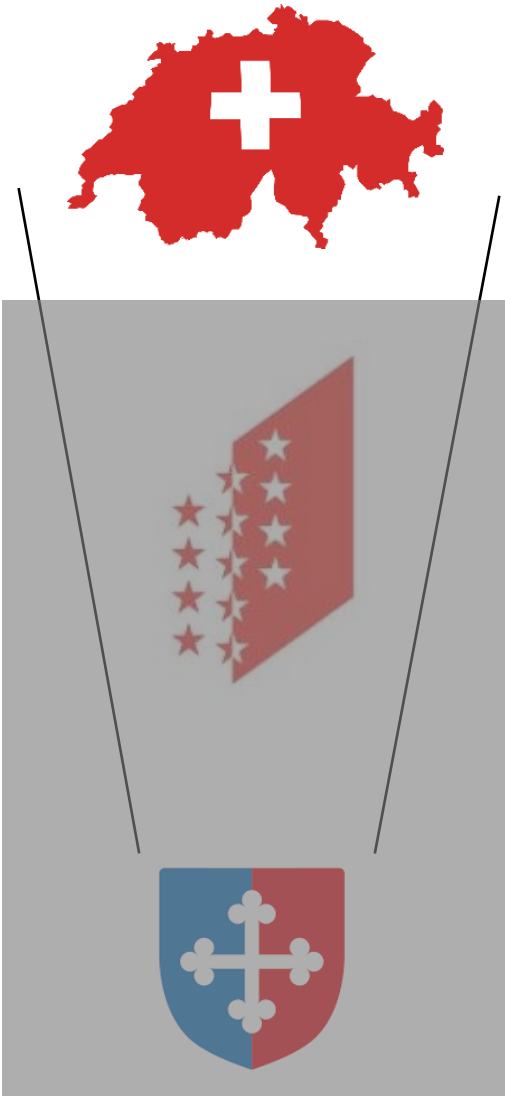
Séance d'information à la population du 18 avril 2022



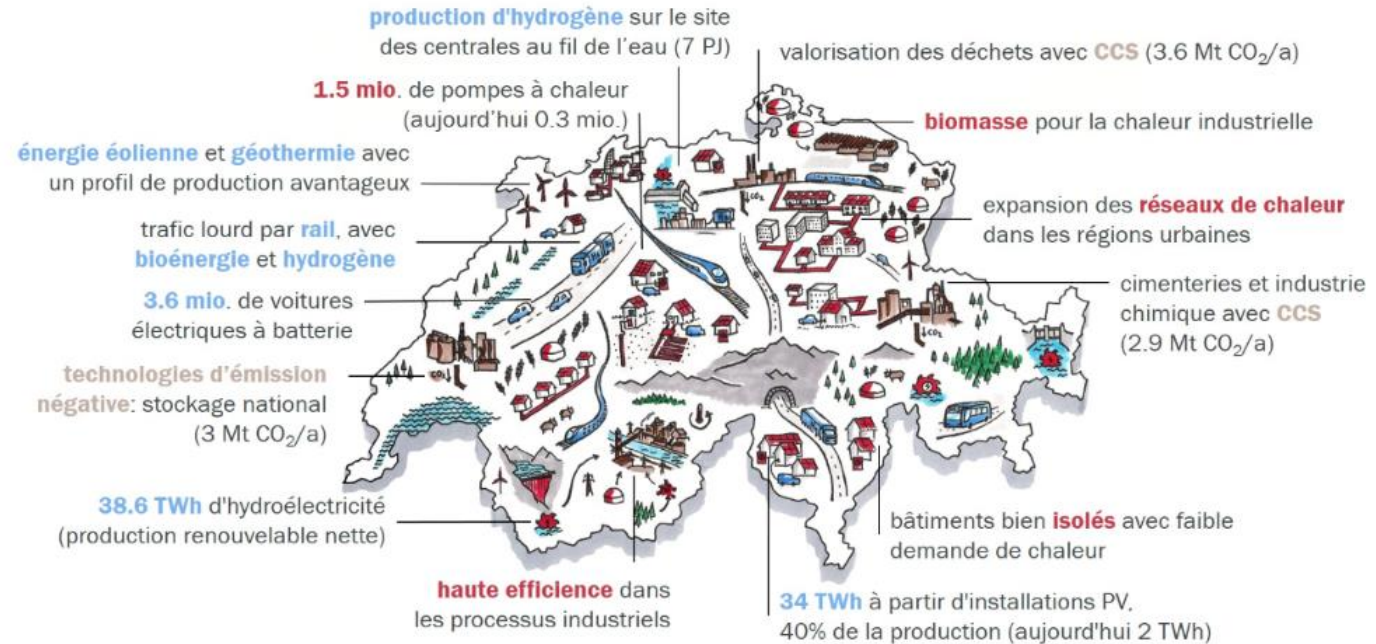
Ordre du jour

1. Vision communale en matière d'énergie et rappel de la politique énergétique et climatique nationale et cantonale
2. Service de Conseil en Energie
3. Questions/réponses

1. Politique énergétique et climatique nationale



Objectif d'une Suisse neutre pour le climat en 2050

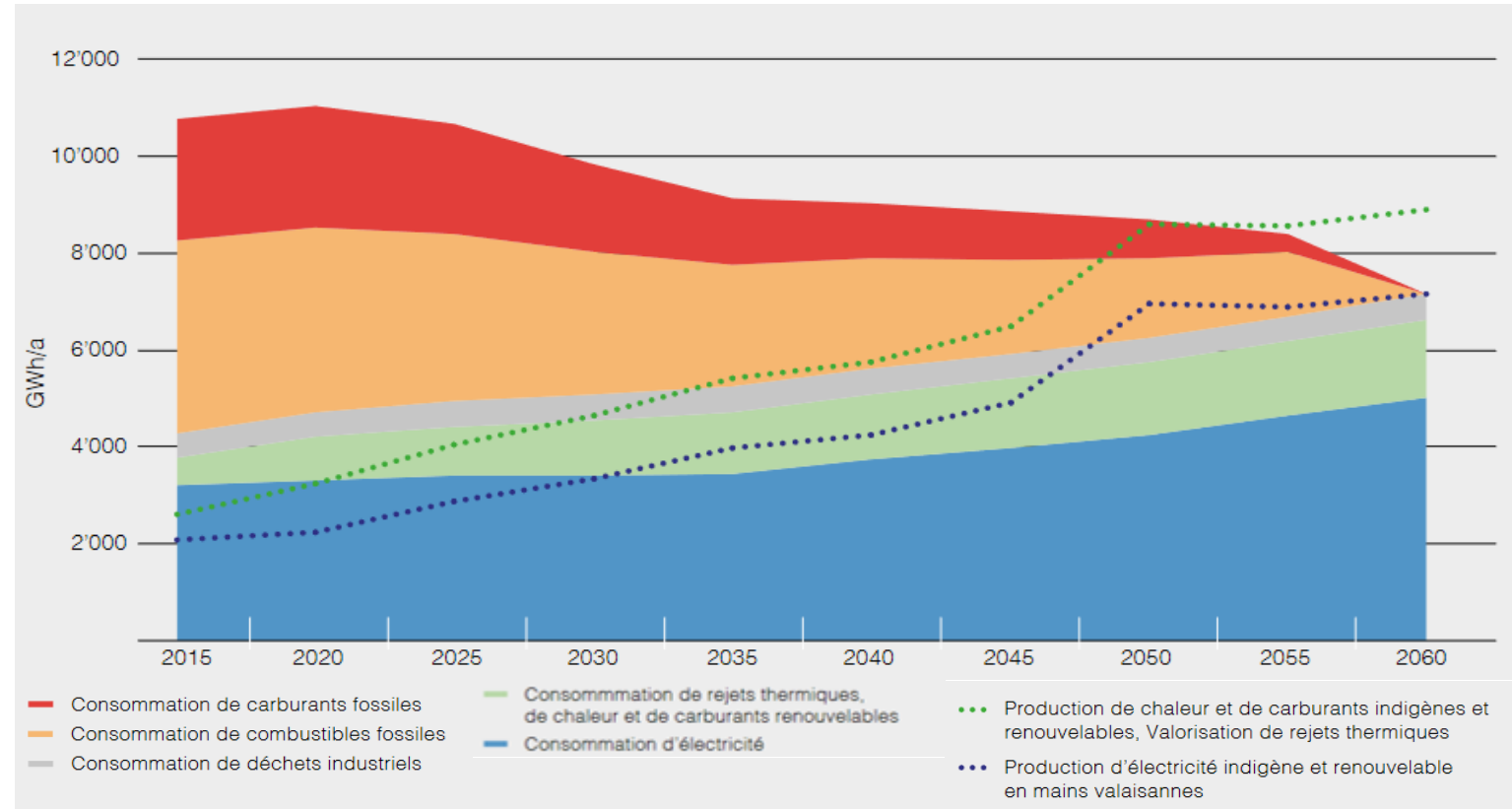


Grafik: Dina Tschumi; Prognos AG

Stratégie climatique à long terme 2050

« Ramener les émissions de gaz à effet de serre au zéro net d'ici 2050 et compenser les émissions résiduelles inévitables par des technologies à émission négative »

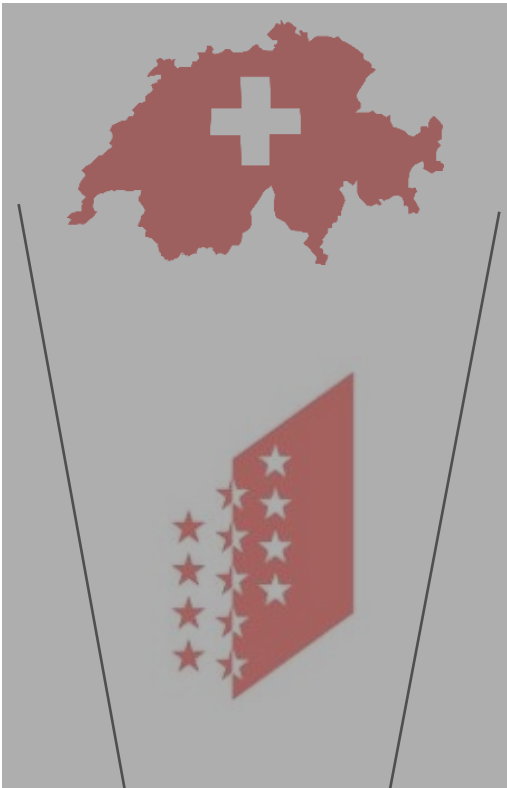
1. Politique énergétique et climatique cantonale



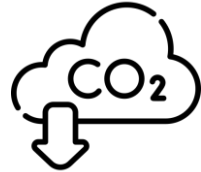
- Diminuer la consommation finale d'énergie par habitant de 43% par rapport à 2000 d'ici 2035
- Diminuer la consommation moyenne d'électricité par habitant de 13% par rapport à 2000 d'ici 2035
- Diminuer la consommation d'énergie pour produire de la chaleur de 23% par rapport à 2015 d'ici 2035

1. Vision communale en matière d'énergie

Objectifs stratégiques à 2035



Réduire d'au moins 50% la consommation d'énergie primaire du parc bâti par habitant



Réduire d'au moins 75% les émissions de GES liées à l'énergie pour le parc bâti



Atteindre 75% d'énergie finale renouvelable pour l'approvisionnement en chaleur du parc bâti

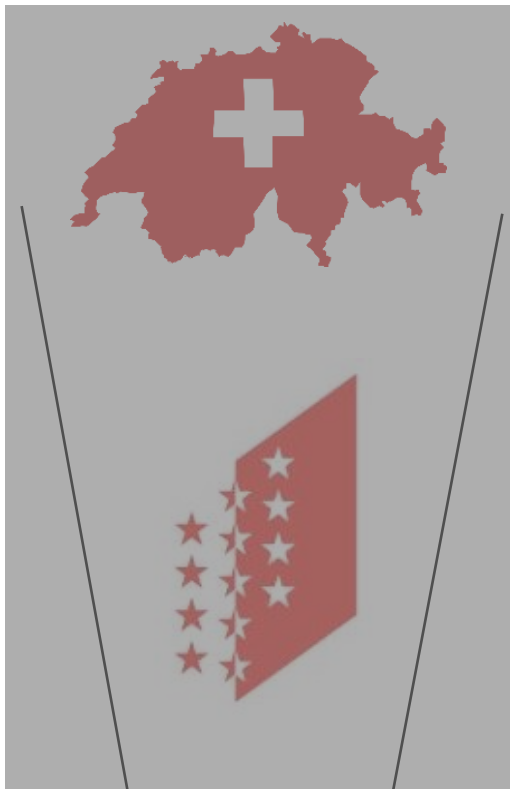


Maintenir un approvisionnement électrique 100% renouvelable (y compris pour les clients du marché libre) et augmenter la part produite localement

1. Vision communale en matière d'énergie



Objectifs spécifiques



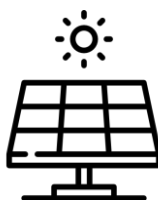
Rénover 8'000 m² de SRE par année
= 4 logements collectifs + 16 logements individuels



Substituer des installations fossiles ou électriques de 7 logements collectifs et 30 logements individuels par année



Raccorder 2 GWh de besoins de chaleur aux réseaux thermiques en moyenne par année
= Entre 6 et 20 bâtiments

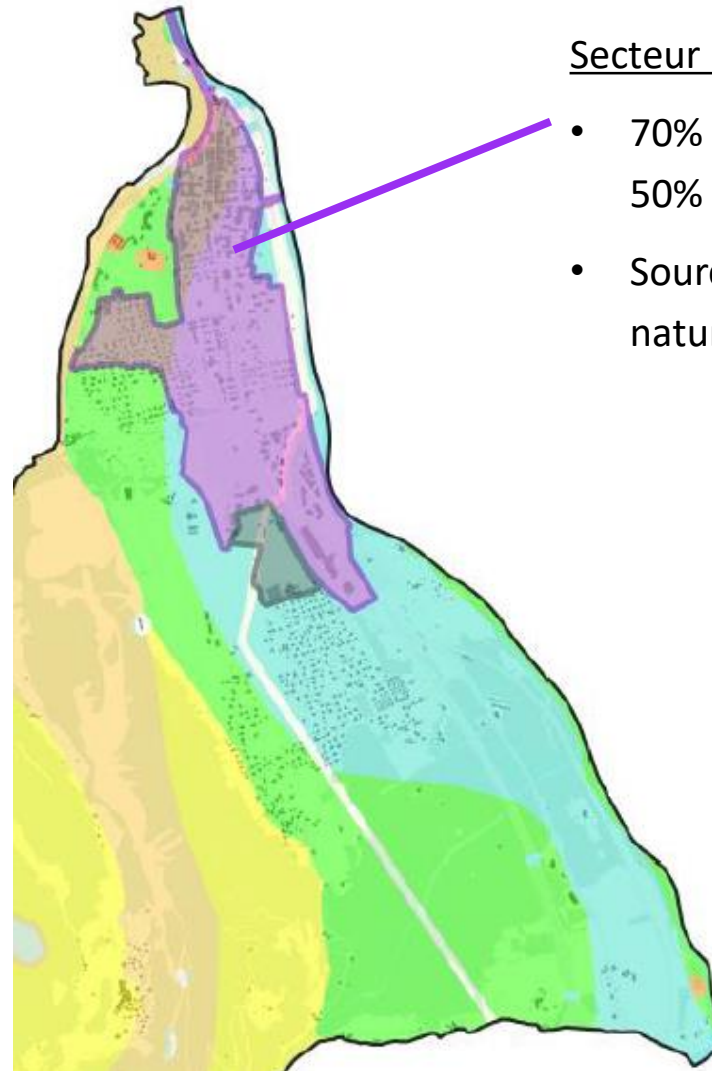
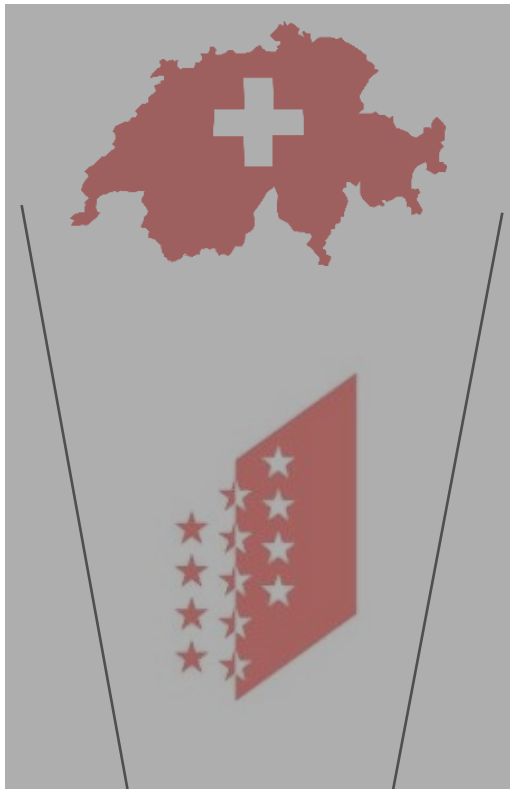


Atteindre 3'200 m² de panneaux solaires installés en moyenne par année

1. Vision communale en matière d'énergie



Stratégie sectorielle chaleur (périmètres provisoires à valider)



Secteur de développement CAD Satom


- 70% de couverture en moyenne d'ici 2035, soit 50% des besoins chaleur totaux du territoire
- Sources d'énergie : 92% déchets, 6% bois, 2% gaz naturel

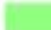
Approvisionnement CAD consolidé

 CAD Satom

 PAS Les Marais


Approvisionnement individuel

 Nappe, Air, Solaire, (Bois)

 Nappe, SGV, Air, Solaire, (Bois)

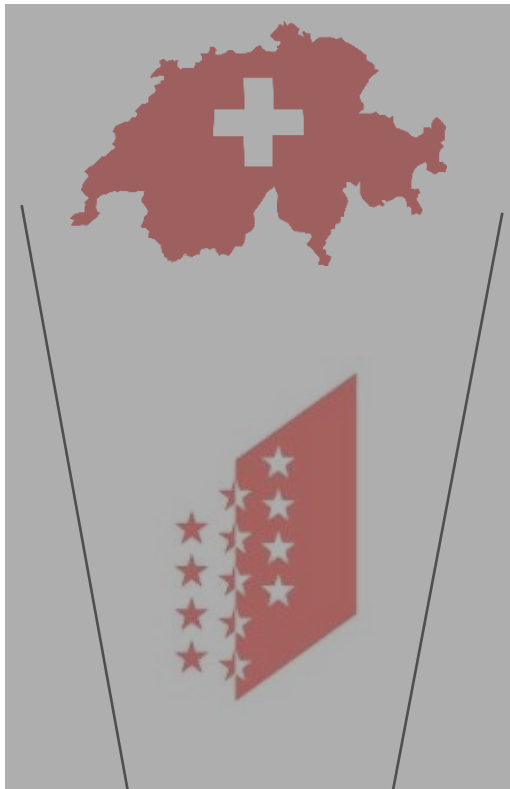
 SGV. Air, Solaire, (Bois)

 Nappe, SGV (limitée), Air, Solaire, (Bois)

 SGV (limitée), Air, Solaire, (Bois)

1. Vision communale en matière d'énergie

Actions



OBJECTIFS	ACTIONS
Réduction des besoins	<ul style="list-style-type: none">Mise en place <u>d'un programme de subventions</u> (dès le 1^{er} janvier 2023)
Substitution de l'énergie fossile à l'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none">Mise en place d'un <u>service de conseil en énergie</u> (courant 2023)Participation de la commune à un programme d'achat groupé dans les installations de <u>panneaux solaires pour les privés</u> (en collaboration avec l'Agglo Chablais / courant 2023)Poursuite des études permettant un raccordement au CAD de la SATOM (courant 2023-2024)Adoption, dans la révision en cours du RCCZ, de normes favorisant la mise en place de la <u>transition énergétique</u> (adoption fin 2024)
Exemplarité de la Commune	<ul style="list-style-type: none">Poursuite du plan de remplacement de l'éclairage publicMise en place d'une <u>comptabilité énergétique</u> de tous les bâtiments communaux (2023)Mise en place d'un <u>plan de mobilité</u> pour le personnel de l'administration communale (2023)Nomination d'une <u>responsable QSE</u> à l'interne de l'administration (1^{er} janvier 2023) avec une responsabilité transversale de suivi des mesures ordonnéesLancement du processus de labellisation <u>Cité de l'énergie</u> (2024)

2. Service de Conseil en Energie



Buts

- Accompagner l'interlocuteur pour identifier ses consommations d'énergie et les situer par rapport à des standards
- Orienter l'interlocuteur vers des pistes d'amélioration et d'économie d'énergie



Thématiques abordées

- Domaine du bâtiment
 - Différentes solutions de chauffage et production de chaleur
 - Possibilités de rénovation du bâti
 - Energies renouvelables
- Cadre réglementaire et incitatif
 - Prescriptions en matière d'énergie
 - Contributions d'encouragement (subventions, outils incitatifs)



Tâches non prise en charges

- Analyse énergétique complète et détaillée du bâtiment de l'interlocuteur
- CECB (ou tout autre système d'étiquette énergétique) du bâtiment de l'interlocuteur
- Appel ou recherche d'offres pour la mise en œuvre d'une mesure énergétique
- Interventions physiques sur les installations

2. Service de Conseil en Energie



- Réception des demandes

Service de Conseil en Energie

 027 564 35 09

 st-maurice@crem.ch

- Réponse aux demandes via le même canal que la demande dans les 10 jours

3. Questions/réponses



Gabriel Ruiz
Responsable des opérations



Mathieu Giroud
Ingénieur de projet



Centre de recherche Crem

Centre du Parc
Rue Marconi 19
CH-1920 Martigny

www.crem.ch

Service de Conseil en Energie



027 564 35 09



st-maurice@crem.ch